

## Le cannabis au volant multiplie par deux le risque d'accident mortel sur la route



Le **cannabis au volant** entraîne une baisse de vigilance, une mauvaise coordination, un allongement du temps de réaction et une diminution des facultés visuelles et auditives.

Le cannabis, qui altère les réflexes et les temps de réaction au volant, est consommé au moins une fois dans l'année par plus de 5 millions de personnes en France et par près de 700 000 de manière quotidienne.

Les effets négatifs de la [consommation](#) de cannabis sur la conduite d'un véhicule sont encore méconnus, voire ignorés, des consommateurs.

Quand le conducteur est sous l'emprise de cannabis, il n'a pas conscience de la diminution de ses capacités au volant : **mauvaise évaluation des distances, perte de vigilance et de contrôle, diminution de la concentration...** La conduite devient plus dangereuse et peut amener le conducteur à commettre des infractions (excès de vitesse, stop ou feu rouge grillé, défaut de ceinture) ou causer un accident.

En France, il est interdit de consommer, de produire et de posséder du cannabis.

La police et la gendarmerie disposent d'un test salivaire qui a la capacité de détecter le cannabis en quelques minutes. Ce dépistage peut être effectué à l'occasion de n'importe quel contrôle routier.

Parmi les 3 477 personnes arrêtées sur les routes en 2016, la **Sécurité Routière** estime que **22%, soit 752 personnes, ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur ayant fait usage de stupéfiants**. Cela représente près de 14% des accidents de la circulation (Bilan ONISR, 2016).

Parmi les [conducteurs](#) âgés de 18 à 24 ans impliqués dans un accident mortel, 20% sont positifs à au moins un stupéfiant. Cette proportion est de 22% pour les 25-34 ans.

93% des conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants dans les accidents mortels sont des hommes.

Dans les accidents mortels, parmi les conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants 67% sont des conducteurs de [voitures](#), 17% des conducteurs de motocyclette.

La moitié des conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants a également un taux d'alcool illégal. Le cocktail cannabis/alcool multiplie par 29 le risque de causer un accident mortel (étude

ActuSAM, bilan ONISR 2016).

Le professeur de médecine spécialisée en addictologie, **Nicolas Simon**, Président de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), Responsable du centre antipoison et de toxicovigilance de l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille, chercheur à l'Inserm en réduction des risques et responsable d'enseignement à la faculté de médecine de Marseille et membre du comité des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) donne son éclairage sur la consommation de cannabis au volant.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi fumer du cannabis est incompatible avec la conduite ?

« Au-delà des dangers notoires du cannabis sur l'organisme, fumer des joints, comme on le dit couramment, représente un danger supplémentaire quand l'usager prend le volant. Cet usager aura tout simplement des réflexes beaucoup plus lents, en d'autres termes, une diminution de son temps de réaction. Si un imprévu se présente, son temps de réaction ne lui permettra pas de répondre à cet imprévu. Or, nous savons que sur la route, cela ne pardonne pas. D'ailleurs les chiffres ne sont pas équivoques en la matière : quelqu'un qui a consommé du cannabis multiplie par deux son risque d'avoir un accident mortel (Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière / ONISR). Il faut également croiser cela avec le nombre assez élevé de consommateurs réguliers en France : 1,4 million, selon les chiffres de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies). Ce chiffre tend à prouver que ce danger est tangible sur la route. L'usager qui prend le volant en ayant fumé, moins alerte, se met en danger et met également en danger la vie des autres, et ceux qui croiseraient sa route... »

Quelles sont les situations et contextes les plus classiques de ce type de conduite ?

« Il y a beaucoup de situations très différentes et des modes de consommation variés. On peut parler, entre autres, d'un phénomène qui sur la route est dévastateur. Les individus qui se retrouvent de manière conviviale en soirée, autour d'un verre et fument un joint ensemble, puis prennent la route pour rentrer chez eux. Ce cocktail drogues/alcool, assez courant, expose très fortement l'usager au risque, puisqu'il multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel. En cause le cumul des effets : sentiment de puissance et désinhibition, conjugués à l'amoindrissement des réflexes ».

Source: Sécurité Routière

Eric Houquet, 09/04/2018